

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 4 MARS 2021

DEL-2021-39

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, DEAGE.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERINEL, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 2

Objet : COMMUNES D'EVIAN-LES-BAINS, NEUVECELLE ET PUBLIER - REALISATION D'UN INVENTAIRE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES D'EVIAN-LES-BAINS ET DE PUBLIER, ET MISE A JOUR D'UNE BASE DE DONNEES PATRIMONIALE POUR LA COMMUNE DE NEUVECELLE - MARCHÉ DE SERVICES

Exposé du Président,

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence optionnelle en éclairage public. Dans le cadre de son plan d'actions Epure, le SYANE agit avec les communes pour un éclairage juste, responsable et performant, répondant aux objectifs :

- De réduction des consommations d'énergie
- De limitation de l'impact sur l'environnement et la biodiversité
- De réduction des dépenses de fonctionnement et de maîtrise des coûts
- De recherche des bonnes conditions de sécurité électrique
- De performance des installations et de qualité du service aux usagers

Le plan d'actions proposé s'articule autour de 4 axes :

- Connaître le patrimoine Eclairage Public par la réalisation d'un diagnostic ou d'un inventaire

- Définir une stratégie lumière pour la commune par un schéma directeur d'aménagement lumière simplifié
- Concevoir et réaliser des projets performants en travaux neufs et en rénovation, et mettre en sécurité les installations.
- Assurer le suivi du patrimoine et maintenir les installations dans le temps

Le SYANE a engagé une réflexion globale sur l'éclairage public et urbain avec les communes d'EVIAN-LES-BAINS, NEUVECELLE et PUBLIER qui ont des objectifs communs d'économies d'énergie et de réduction des nuisances lumineuses.

En préalable à une phase opérationnelle de travaux de rénovation, les communes souhaitent faire réaliser un schéma directeur d'aménagement lumière pour co-construire leur identité nocturne et disposer d'un document cadre qui servira de référentiel dans les opérations futures.

Ce projet nécessite la création d'une base de données patrimoniale cohérente et donc la réalisation d'un inventaire de l'éclairage public ou la mise à jour de l'inventaire existant pour ces 3 communes.

Le présent marché est décomposé comme suit :

- Tranche ferme : Réalisation d'un inventaire des installations d'éclairage public des communes de PUBLIER et d'EVIAN-LES-BAINS.
- Tranche optionnelle : le prestataire devra mettre à jour la base de données patrimoniale de la commune de NEUVECELLE, issue du diagnostic réalisé en 2012, à partir des documents fournis par le SYANE complétés par des vérifications terrain. Le déclenchement de la tranche optionnelle sera confirmé en début de marché.

Pour permettre la réalisation de cette opération, le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

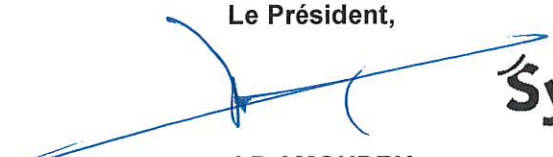
Cette consultation a pour objet la conclusion d'un marché unique à prix unitaire dont la limite d'exécution est fixée à 6 mois pour l'ensemble des prestations. La rémunération se fera sur la base des prestations effectivement réalisées, et des quantitatifs réels.

Suite à cette mise en concurrence, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché, l'entreprise OMBRES ET LUMIERE qui présente la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

